

**FRANCE BLEU CREUSE**

**RENDEZ-VOUS. En direct.** Dans l'émission Ca va tout le détour, Alain Ribière est rejoint à 17 h 35 par Michel Janvier, dessinateur caricaturiste, qui croque avec son dessin l'actualité marquante du jour.  
À retrouver sur la page Facebook de France Bleu Creuse. ■

**URGENCES****SERVICE DE GARDE**

MÉDECIN.

Tél. 05.55.41.82.02

PHARMACIE.

Tél. 32.37.

**URGENCES**

SAPEURS-POMPIERS.

Tél. 18.

SAMU.

Tél. 15.

POLICE-SECOURS.

Tél. 17.

**FRANCE ADOT 23.**

Tél. 06.25.41.31.47.

**NUMÉROS UTILES****SERVICE ROUTES.**

RN 145, tél. 06.20.102.102,

routes départementales,

tél. 05.44.30.29.00.

**EDF-GDF.**

Dépannage électricité,

tél. 08.10.333.323 ;

dépannage gaz,

tél. 08.00.4733.33.

**Creuse → L'actualité**

**HABITER MIEUX** ■ Une expérimentation associe les artisans creusois à l'identification des logements à rénover

**Quand l'artisan cherche, l'Etat... paye**

**RÉNOVATION.** De nombreux propriétaires vont pouvoir bénéficier d'aides de l'Etat pour rénover leur habitat, ont lancé cette expérimentation nationale en Creuse en signant l'accord associant les trois partenaires (à droite).

**Avec le Programme d'intérêt général/Habitat en 2016**

**l'Etat et le Département subventionnent la rénovation d'habitats privés. En 2017, une expérimentation dans six départements, dont la Creuse, associe les artisans à la détection des bénéficiaires potentiels.**

Eric Denize

eric.denize@centre-france.com

**Démarche unique**

On a donc, d'un côté, des aides publiques assez généreuses (1) et, de l'autre, des besoins criants chez des bénéficiaires potentiels qui... ne sont pas forcément au courant. En effet, le « propriétaire occupant modeste » n'est fédéré dans aucun corporatif et, où, être propriétaire de son logement, est loin d'être siège de richesse. Ici, le bâti est ancien, les ménages modestes et les propriétaires âgés. Plus qu'ailleurs en France.

D'où des politiques d'aides de l'Etat distribuées par l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) et désormais conjuguées localement par le

ment unique dans le cas d'une aide publique. Pour cela, il y a donc cette fameuse équipe mobile du PIIG, et désormais les... artisans creusois du bâtiment. Réunis au sein de la Capeb 23 (2), ils sont associés depuis la semaine dernière et la signature d'une charte avec l'Etat et le Département, à la mise en œuvre du programme Habiter mieux. Une première en France expérimentée dans six départements, dont le nôtre.

L'idée est simple : les artisans maillent tout le territoire creusois, ils connaissent les ménages qui ont besoin de travaux – notamment de rénovation énergétique – et, souvent, n'ont pas eu les moyens de les lancer. Ils ont fait quelques réparations chez eux, parfois des devis laissés sans réponse.

**Conseil départemental.**

On a donc, d'un côté, des aides publiques assez généreuses (1) et, de l'autre, des besoins criants chez des bénéficiaires potentiels qui... ne sont pas forcément au courant. En effet, le « propriétaire occupant modeste » n'est fédéré dans aucun corporatif et, où, être propriétaire de son logement, est loin d'être siège de richesse. Ici, le bâti est ancien, les ménages modestes et les propriétaires âgés. Plus qu'ailleurs en France.

D'où des politiques d'aides de l'Etat distribuées par l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) et désormais conjuguées localement par le

intérêt est collectif : en informant leur clientèle que les travaux qu'ils croyaient impossibles peuvent être réalisés, la profession fait émerger un marché nouveau. Mais il y a aussi un atout individuel pour chaque artisan prévu dans la charte : l'Anah s'y engage à veiller « que les artisans qui s'impliquent volontairement dans le plan d'action Habiter mieux soient mobilisés prioritairement par les opérateurs pour réaliser les travaux ». ■

(1) Entre 2014 et 2016, 827 propriétaires creusois ont été aidés pour un montant de 5,14 millions d'euros. En 2017, l'objectif est de 400 dossiers pour 3 Mc de subventions de l'Anah.

(2) Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment.

■ **Pouvez-vous bénéficier du PIIG**  
**Habitat ?** Pour le savoir, contacter le 05.87.80.90.30 ou allez sur [habitat@creuse.fr](http://habitat@creuse.fr)

**CINÉMA****À GUÉRET**

ION. Film d'aventure (1 h 58). (N0).

Séance à 18 heures.

MONSIEUR ET MADAME

ADELMAN. Comédie (2 heures)

Séances à 18 heures et 21 heures.

KONG : SKULL ISLAND. Film fantastique

Séance à 21 heures (2D).

LA CONFÉSSION. Film (1 h 56). Séances à 18 heures et 21 heures.

MONOLOGUE. Film de Barry Jenkins avec Alex R. Hibbert, Ashton Sanders (1 h 51).

(VO). Séance à 18 heures.

PARENTS. Comédie de Grand Corps

Mandre, Méliki Idr avec Pablo Puyol,

Soufiane Guerrab, (1 h 50). Séances à 18 heures et 21 heures.

T2 TRANSPORTING. Comédie de Danny Boyle avec Ewan McGregor, Ewen Bremner, (1 h 57). Séance à 21 heures

**À AUBUSSON**

L'EMPEREUR. Documentaire de Luc

des travaux pourtant nécessaires à leur confort de base, aux économies d'énergie leur épargnant la précarité énergétique ou au maintien dans leurs domiciles.

Première mission, les informer que le PIIG peut leur apporter entre 20 et 80 % de financements mais aussi les assister pour le montage des dossiers voire les accompagner pour dénicher le relaiquat de financements nécessaire auprès des banques ou d'autres opérateurs du logement. ■

**Des aides pouvant atteindre jusqu'à 80 % pour les particuliers**

Ces dispositifs « Habiter mieux » ont été entièrement revus fin 2016 en Creuse.

Jusque-là, et depuis 2011, ils étaient déclinés à travers les Programmes d'intérêt général (PIG / Habitat) d'une dizaine d'intercommunalités jusqu'à ce que l'Anah considère que les dossiers qui lui remontaient n'étaient ni assez nombreux ni assez complets.

Trop de dispersion d'énergie et de perte d'efficacité entre cette dizaine d'acteurs. D'où la réunionification en un seul PIG / Habitat

à la fin de l'année dernière, confié au Conseil départemental.

En vérité pas un, mais deux PIG : l'un pour lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique et, le second, pour aider au maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Qu'est-ce que cela a changé ? La création d'une équipe chargée d'aller « chercher les dossier ». De se rendre chez ces propriétaires privés modestes. Trop modestes pour envisager